Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 3 juillet 2026

Sous la Présidence de Monsieur Franck ROGOVITZ, Président

Etaient présents : Mme Ginette MAGRAS, M. Jean-Marcel SCHROEDER, M. Emmanuel MICHEL, M. Jean-Claude BRETNACHER, Mme Roselyne DA SOLLER, M. Denis BUTTERBACH, M. Christian LAURENTZ, M. Manuel PISULA
Était absent : M. Richard GEORGEL

Membres en fonction : 10
Membres présents : 10
Dont représentés : 0
Membres absents : 0

POINT N° 01 : Aides économiques

Monsieur le Président indique que les entreprises LA VIE EST BELLE CHEZ PAOLA ET JOEL, L'OR AU POIL et LE CHEMIN VERS L'EQUILIBRE ont déposé une demande d'aide économique. Il précise qu'une délibération avait été prise en mars 2026 pour LA VIE EST BELLE CHEZ PAOLA ET JOEL mais qu'un nouvel examen a été rendu nécessaire du fait du changement de statut de l'entreprise.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) de sursoir à la décision relative à la demande d'aide économique de LA VIE EST BELLE CHEZ PAOLA ET JOEL du fait de l'absence de plusieurs pièces justificatives ;
2) de verser à la société L'OR AU POIL la somme de 1.494,81 € au titre du développement économique ;
3) de verser à la société LE CHEMIN VERS L'EQUILIBRE la somme de 1.798,58 € au titre du développement économique et 1.599,53 € au titre du Bonus Ville de Boulay ;
4) de solliciter auprès de la commune Boulay le remboursement de la somme allouée au titre du bonus Ville de Boulay pour un montant de 1.599,53 € (LE CHEMIN VERS L'EQUILIBRE) ;
5) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 02 : Projet SLAM - Collège

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire que deux professeures de Français du Collège Victor DEMANGE de Boulay ont pris contact avec la CCHPB dans le but de bénéficier d'une aide financière qui permettrait de faire intervenir des professionnels d'une compagnie de Reims, plusieurs fois par an, dans le cadre du projet SLAM. Ce projet s'adresse à des élèves des classes de 4ème et 3ème et reprendra à la rentrée 2026-2027.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) d'attribuer une aide financière d'un montant de 1.500,00 € au collège Victor DEMANGE de Boulay afin de soutenir le projet SLAM ;
2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 03 : Demande de subvention des Jeunes Agriculteurs de Boulay-Bouzonville

Monsieur le Président indique que la CCHPB a reçu une demande de subvention de la part de l'association des Jeunes Agriculteurs de Boulay-Bouzonville afin de leur permettre de financer l'aménagement complet d'une semi-remorque qui servira de support logistique lors de l'ensemble de leurs évènements et aura pour but de valoriser l'agriculture locale et le dynamisme de la profession d'agriculteur. L'association propose une visibilité de la CCHPB en contrepartie de la subvention qui lui serait accordée.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) de ne pas réserver une suite favorable à la demande de l'association des Jeunes Agriculteurs de Boulay-Bouzonville étant donné que la CCHPB n'a pas la compétence en matière agricole ;
2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 04 : Désignation du Représentant de la CCHPB à la Commission Locale de l'Eau au sein du SAGE du Bassin Houiller

Monsieur le Président informe le Bureau Communautaire que Monsieur Philippe SCHUTZ a perdu sa qualité de membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) au sein du Schéma d'Aménagement & Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Houiller étant donné qu'il n'exerce plus ses fonctions de Vice-Président au sein de la CCHPB.
De ce fait, la CCHPB a été sollicitée par la Police de l'Eau pour désigner un nouveau Représentant à la CLE au sein du SAGE du Bassin Houiller. Il convient à cet effet de désigner un autre Vice-Président. Monsieur Manuel PISULA fait acte de candidature.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) de désigner Monsieur Manuel PISULA en qualité de Représentant de la CCHPB à la Commission Locale de l'Eau au sein du SAGE du Bassin Houiller ;
2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 05 : Recrutement Coordonnateur CTG-CLS

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Communautaire de créer, à compter du 1er octobre 2026, le poste de coordonnateur CTG-CLS à temps complet. Il sera chargé d'assurer l'animation et la coordination de la CTG (Convention Territoriale Globale) et le CLS (Contrat Local de Santé).

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) de créer, à compter du 1er octobre 2026, le poste à temps complet de coordonnateur CTG-CLS, rédacteur ou attaché (catégorie A ou B), à hauteur d'une quotité horaire de 35 heures ;
2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 06 : Recrutement Apprentie Ressources Humaines

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Communautaire de délibérer sur le recrutement, à compter de début septembre 2026, d'une apprentie en licence professionnelle au service Ressources Humaines afin de soutenir les missions de ce service.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) d'autoriser le Président à recruter une apprentie en licence professionnelle au service Ressources Humaines à compter de début septembre 2026 ;
2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 07 : Epandage des boues d'épuration 2026

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire que, dans le cadre de l'épandage de 4.000 m^3 de boues d'épuration pour l'année 2026 issues des stations d'épuration de Boulay, Dalem, Gomelange, Teterchen et Vœlfling-Lès-Bouzonville, deux entreprises ont présenté une offre : PRESTAGRO et AGRONOVA.
Après analyse des offres, il apparaît que la proposition de PRESTAGRO présente des garanties supérieures en termes de technicité et de méthodologie, malgré un coût plus élevé que celui proposé par AGRONOVA.
Par ailleurs, l'expérience acquise par PRESTAGRO au travers des prestations réalisées depuis plusieurs années pour la CCHPB constitue un gage de fiabilité et de sécurité dans l'exécution de la mission.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) d'attribuer le marché d'épandage des boues à l'entreprise PRESTAGRO pour l'année 2026 pour un montant total de 39.686,10 € HT ;
2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

Franck ROGOVITZ

Président

Laurent DANNER

Secrétaire de Séance